Choix Ma Bulletin d'adhésion 2024



Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Maison des Artisans ZAE du Causse d'Auge	- 3 rue des Tourdre	es - 48000 MENDE						
04 66 49 04 78	accueil@capet	048.fr 🕀 https	:://www.capeb.fr/lo	ozere				
VOUS								
☐ Mme ☐ Mr Nom:			p	rénom:				
Date de naissance:		FTEHOITI						
Le/la conjoint(e) travaille-t-il/elle dans l'entreprise:				☐ Oui ☐ Non				
Si oui, quel est son statut ?				Collabo	rateur(trice) 🗌 Salarié(e) 🗌 Associé(e)		
Avez vous des enfants de moins de 10 ans ?				□ Oui □ Non				
VOTRE ENTRE	PRISE							
		DI CADI		CACII	Autroc			
Statut juridique: E.I EURL SARL SAS Raison sociale:								
				Tél fixe:/// Portable:///				
Activité principale :				Mail:				
Code postal :				Nombre de salarié(s):				
Date de création:				Nombre d'apprenti(s):				
N° SIRET:				Code NAF (APE):				
Assurance Respons		essionnelle :		N°				
Assurance Respons	sabilité Civile Déc	ennale:	N° Compagnie :					
Nom du cabinet co	mptable :		••••					
VOTRE COTISATION (déductible des frais généraux)								
		Artisan seul	Artisan employeur					
		711 615411 5641	Jusqu'à 2 salariés		A partir de 3 salariés			
	Part fixe	309€/an	309€/aı	n	348€/an			
	Part variable*	0	0.79% de la r		masse salariale			
*Aucun versement à la CAPEB. La part variable sera directement prélevée par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment								
MODALITÉS DE	PAIEMENT (PA	RT FIXE)						
	(,						
 □ Chèque □ Prélèvement automatique en 3 fois (février, juin, octobre) joindre un RIB et remplir le mandat de prélèvement au verso. 								
☐ Par virement → Titulaire du compte: SYND CAPEB LOZERE					IBAN BIC			
					0 7002 7109 1777 9901 177	CCBPFRPPPPG		
☐ Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion présentées sur le bulletin d'adhésion et vouloir adhérer à la CAPEB 48								
Fait à	·	Signature		CITICES SUI IE	Cachet de l'ent			
ı ail a	rc - 1 - 1							

Choix Ma CONDITIONS GENERALES D'ADHESION



- 1.Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérents en faisant la demande et acquitter les cotisations syndicales.
- 2. La cotisation est composée d'un droit fixe, éventuellement de prestation annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.
- 3. Le droit fixe est annuel, acquitté par les moyens de paiement visé par le bulletin d'adhésion, est dû par tout adhérent.
- 4. Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale est appelée par la Caisse de Congés Payés pour les entreprises qui y sont affiliées. Pour les autres, elle sera appelée directement par le syndicat sur la base des salaires bruts figurant dans la DADS de l'année précédente.

5.L'abonnement au journal "Le Bâtiment Artisanal", mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle , est proposé à tout adhérent à tarif réduit.

- 6.L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile ou pour une période de douze mois consécutifs et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.
- 7. Le non paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies; de même, le non paiement de l'abonnement au journal "Le Bâtiment Artisanal" justifie que le journal ne soit plus distribué à l'abonné.

8.Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat, sans préjudice du droit pour ce dernier de conserver l'intégralité des cotisations afférentes à l'année en cours ou de réclamer celles correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion. (article L411-8 du code du travail).

- 9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.
- 10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservée exclusivement aux adhérents.
- 11. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion et vos abonnements, ainsi que l'envoi de lettres d'informations sur nos actions.

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez nous adresser un courrier.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre syndicat de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre.

Vos coordonnées pourront être communiquées à des partenaires aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publications dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.

12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol, ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.

Mandat de	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A)	CAPEB 48-Lozè	re			
prélèvement SEPA	à envoyer des instructions à votre banque pour débiter voti	re compte, et (B) v	otre banque à débiter votre compte			
SEPA	conformément aux instructions de CAPEB LOZERE	aux instructions de CAPEB LOZERE				
Single Euro Payments Area from serce to account or sers	Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.					
Référence unique mandat :	du	Identifiant créa	ncier SEPA: FR85ZZZ448366			
Débiteur :		Créancier :				
Votre Nom		Nom	CAPEB 48-LOZERE			
Votre Adresse		Adresse	3 rue des Tourdres			
			ZAE du Causse d'Auge			
Code postal	Ville	Code postal	Ville 48000 Mende			
Pays		Pays				
IBAN						
BIC		Paiement :	Récurrent/Répétitif			
A:		Le:				
3	Signature :		concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que enir auprès de votre banque.			
L			Veuillez compléter tous les champs du mandat.			